

MAITRE D'OUVRAGE :

Le Directeur Général de l'Agence de
Régulation du Secteur de l'Electricité.

*Commission Interne de Passation des Marchés
(CIPM)*

DEMANDE DE COTATION

N°001/DC/ARSEL/SIGAMP/CIPM/2024 du **02/07/2024**

**POUR LA FOURNITURE DES MOBILIERS DE BUREAU A L'AGENCE DE REGULATION
DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE (ARSEL)**

FINANCEMENT : BUDGET DE L'ARSEL EXERCICE 2024

IMPUTATION : 2024 004 45 000441 222100

Exercice 2024

DOSSIER DE DEMANDE DE COTATION (DC)

Juin 2024

PIECE N° 1 :
AVIS DE CONSULTATION

présentation d'une quittance de versement de la somme non remboursable de trente mille (30 000) FCFA dans l'un des comptes suivants ouverts au CAS-ARMP dans les livres de la BICEC sous les numéros 33598860001/94 à Yaoundé et 33598860001/39 à Douala – Bonanjo, au titre des frais de dossier.

8. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra être déposée contre récépissé au pool des marchés de l'ARSEL, sis quartier Bastos, Rue Joseph Mballa Eloumden (1.777), à coté le supermarché DOVV, BP 6064 Yaoundé, Téléphone : (+237) 222 211 011, Fax : (+237) 222 211 014 email ledoua@arsel-cm.org, auprès des services en charge des Marchés de l'ARSEL, au plus tard le 30/07/2024 à 13 heures locales et devra porter la mention :

Demande de cotation
N°DD/DC/ARSEL/SIGAMP/CIPM/2024 du 02/07/2024

Pour la fourniture des mobiliers de bureau à l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL).au titre de l'exercice 2024

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

9. Ouverture des offres

L'ouverture des offres se fera en un temps le 30/07/2024 à 14 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés de l'ARSEL dans la salle de délibération de la CIPM/ARSEL à la Direction Générale de l'ARSEL, sis quartier Bastos, Rue Joseph Mballa Eloumden (1.777), à coté supermarché DOVV, BP 6064 Yaoundé.

Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment autorisés peuvent participer à ces séances.

10. Recevabilité des offres

Tout dossier Administratif non conforme aux prescriptions de la présente Demande de Cotation sera déclaré irrecevable.

11. Caution de soumission

Les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission d'une valeur de quatre cent mille francs (400 000) FCFA.

12. Délai d'exécution

Le délai d'exécution prévu par le maître d'ouvrage pour la fourniture du mobilier de bureau est de trente (30) jours

13. Renseignements complémentaires

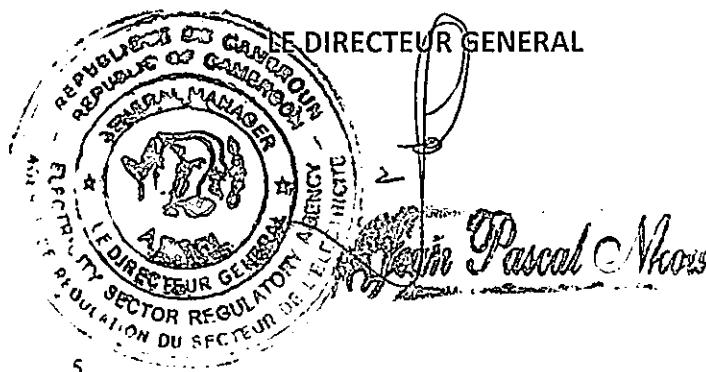
Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Siège de l'ARSEL, sis quartier Bastos, Rue Joseph Mballa Eloumden (1.777), BP 6064 Yaoundé, Téléphone : (+237) 222 211 011 Fax : (+237) 222 211 014 email ledoua@arsel-cm.org, auprès des services en charge des Marchés de l'ARSEL.

Pour tout acte de corruption bien vouloir contacter la CONAC au numéro vert 1517 (appel gratuit) ou par WhatsApp au +237 658 262 682.

Yaoundé, le 02/07/2024

Ampliations:

- MINMAP ;
- ARMP (pour JDM) ;
- CIPM/ARSEL (pour information) ;
- DAAFHR/ARSEL ;
- Affichage (pour information) ;



number 33598860001/94 in Yaoundé and 33598860001/39 in DOUALA – BONANJO, or in the bank's branch offices at all regional capitals as well as the branch offices of Limbé and Dschang.

8. Submission of bids

Each offer written in French or in English in seven (07) copies, one (01) original and six (06) copies marked as such, will have to be deposited against receipt at the services in charges of public procurement of ARSEL, located at Joseph Mballa Eloumden street (1.777) Bastos, next to DOVV supermarket, P.O. Box 6064 Yaoundé, Telephone: (+237) 222 211 011, Fax : (+237) 222 211 014; email ledoua@arsel-cm.org, not later than 30 / 07 /2024 at 1pm local time and should carry the inscription:

Request for Quotations

N°00/RQ/ARSEL/ SIGAMP/TB/2024 off30/07/2024

For the acquisition of office furniture at the Electricity Sector Regulatory Agency (ESRA) for
the year 2024

"To be opened only during the opening session"

9. Opening of bids

The bids shall be opened in a single stage.

The opening of the administrative documents and the technical and financial offers will take place on 30 / 07 /2024 as from 2.00 pm local time, by the Internal Tenders Board of the Electricity Sector Regulatory Agency (ESRA) in Yaoundé, in the presence of bidders or their duly accredited representatives holding proof of their mandate.

Only bidders or their duly accredited representatives with a sound knowledge of the file shall attend that opening session.

10. Admissibility of offers

All Administrative file no in conformity with the prescriptions of the present Demand of Quotation will be declared inadmissible.

11. Bid Deposit

The offers must be accompanied by a bid bond worth Four hundred thousand francs (400,000)

12. Period of execution

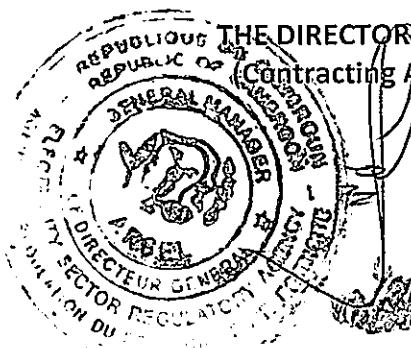
The execution period provided by the contracting authority for the supply of office furniture is thirty (30) days.

13. Complementary information

Further information may be obtained during business hours at the Department in charge of public procurement at the Head Office of ARSEL, Joseph Mballa Eloumden street (1.777), Bastos ,P.O. Box 6064 Yaoundé, Telephone: (+237) 222 211 011, Fax : (+237) 222 211 014; email ledoua@arsel-cm.org.

For any act of corruption, please contact CONAC at the toll-free number 1517 (free call) or by WhatsApp at +237 658 262 682.

Yaoundé, 021 07 2024



Jean Pascal C. Woa

Copies:

- MINMAP;
- ARMP;
- President CPM / ARSEL (for information);
- Notice Board (for information).

PIECE N°3:
REGLEMENT PARTICULIER DE LA
CONSULTATION

- Les prospectus ou des brochures descriptives des articles lesquels montrent des images des fournitures à livrer.
 - Le planning et délai de livraison.
- c) Une troisième enveloppe cachetée dite Enveloppe C marquée comme telle, portant la mention offre des prix. Comportant :
- La lettre de soumission, datée signée et timbrée ;
 - Le bordereau descriptif et quantitatif dûment rempli daté et signé précédée de la mention « Lue et approuvée » ;
 - Le Devis Estimatif, Descriptif et Quantitatif dûment rempli daté et signé ;

N.B. : - les pièces administratives devront être produites en original et datées de moins de trois (03) mois à la remise des offres ;
 - les différentes parties du dossier doivent obligatoirement être séparées par les intercalaires de couleur autre que le blanc, aussi bien dans l'original que dans les copies.
 - Toute offre non conforme en tous points aux prescriptions du Dossier de Consultation ne sera pas prise en considération et sera éliminée.

Article 4 - Offre

4.1 Le fournisseur précisera dans la soumission le lieu d'exécution des prestations ainsi que la nature des prix.

- a. Toutes taxes et tous droits de douanes (TTC), compris, et
- b. Hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA).

4.2 Le fournisseur complétera le Bordereau descriptif et quantitatif fourni dans le Dossier de Consultation, en indiquant les spécifications techniques des articles dans la ligne qui leur est réservée, les prix unitaires, en chiffre et en lettre pour chaque tâche qu'il se propose de réaliser en exécution de la Lettre-Commande.

4.3 Le Cocontractant remplira et signera le projet de Lettre - Commande.

Article 5 - Monnaie de l'offre

Les prix seront libellés en FRANCS CFA.

Article 6 - Délai de validité des offres

Les offres seront valables pour une période de 90 jours à compter de la date d'ouverture des offres.

3.3 - DEPOT DES OFFRES

Article 7 - Cachetage et marquage des offres

Le soumissionnaire placera un (01) original et six (06) copies de son offre dans une enveloppe sans un seuil signe distinctif :

- a. Adressée au Maître d'Ouvrage à l'adresse indiquée dans l'Avis de Consultation et
- b. portant le nom du projet, le titre et le numéro de la consultation tel qu'indiqués dans l'Avis de Consultation.

Article 8 - Date et heure limite de dépôt des offres

Les offres doivent être reçues à l'adresse et au plus tard à l'heure et à la date indiquées dans l'avis de la consultation.

3.4 - OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES

Article 15 - Corruption et manœuvres frauduleuses

Les Présidents et Membres de commission et les fournisseurs doivent observer en tout temps, les règles d'éthique professionnelle les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante :

- (a) Est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'une Lettre - Commande,
- (b) Et est coupable de "corruption" quiconque fournit, sollicite ou accepte plusieurs cotations émises par le même cocontractant sous des noms de sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents
- (c) Se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'une lettre commande de manière préjudiciable au Maître d'Ouvrage. "Manœuvres frauduleuses" comprend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement le prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ce qui résulterait du jeu d'une concurrence libre et ouverte et à fixer ainsi le Maître d'Ouvrage des avantages de cette dernière.

4.1 - LETTRE DE SOUMISSION

CONSULTATION N°-----/DC/ARSEL/SIGAMP/CIPM/2024 du ----- 2024
Pour la fourniture des mobiliers de bureau à l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL) au titre de l'exercice 2024

Date : _____

A Monsieur le Directeur Général de l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL) – Yaoundé.

Monsieur le Directeur Général,

Après avoir examiné le Dossier de Consultation dont nous vous accusons ici officiellement réception, nous, (Nom du candidat) soussignés, offrons d'exécuter et de livrer les prestations :

.....
Conformément à la Demande de Cotation et pour la somme de :

-F CFA (*en chiffres et lettres*). Hors Taxes sur la valeur ajoutée ;
-FCFA (*en chiffres et chiffres*). Toutes Taxes comprises.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à livrer les fournitures selon les dispositions précisées dans le Bordereau Descriptif et Quantitatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de quatre- vingt-dix (90) jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans l'Avis de consultation ;

L'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'une Lettre-Commande en bonne et due forme soit préparée et signée, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution d'une Lettre-Commande, constituera une Lettre-commande nous obligeant réciproquement.

Veiller agréer monsieur le Directeur General, l'expression de notre parfaite considération. /.

Le.....
Signature,
Nom et qualité du signataire pour le compte du Candidat

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

CONSULTATION N° _____ /DC/ARSEL/ SIGAMP/CIPM/2024 du
**2024 Pour la fourniture des mobiliers de bureau à l'Agence de Régulation du Secteur
de l'Electricité (ARSEL) au titre de l'exercice 2024**

Date limite de remise des offres 30 juillet 2024 à 13h

4.3 – DESCRIPTION TECHNIQUE DE LA FOURNITURE

Les prestations consistent essentiellement à la fourniture du mobilier de bureau ci-après :

N°	Désignation	Désignation détaillée de l'article	Quantité	Délai de livraison	Lieu de livraison
1	Tables de conférence	<ul style="list-style-type: none"> - vingt (20) places en bois massif vernis (Sapeli) ; - Table rectangulaire : longueur 7m, largeur 2m, hauteur 70 à 80cm 	01	30 jours	ARSEL
2	Tables de bureau	<ul style="list-style-type: none"> - Bois massif (Sapeli), vernis avec deux tiroirs et dispositif pour l'unité centrale - Longueur 1.3m, largeur 80cm hauteur 70cm, ; 	12	30 jours	ARSEL
3	Chaises de bureau (salle de conférence)	<ul style="list-style-type: none"> - Bois massif vernis - Assise en simili cuir - Dossier en simili cuir 	40	30 jours	ARSEL
4	Chaises de bureau	<ul style="list-style-type: none"> - Simili cuir roulante 	12	30 jours	ARSEL
3	Chaises visiteurs	<ul style="list-style-type: none"> - Bois massif vernis - Assise en simili cuir - Dossier en simili cuir 	12	30 jours	ARSEL

SPECIFICATIONS TECHNIQUES

- 1- Pour la table de conférence
 - o Vingt (20) places en bois massif vernis (Sapeli);
 - o Table rectangulaire : longueur 7m, largeur 2m, hauteur 70 à 80cm.
- 2- Pour les tables de bureau
 - o Bois massif (Sapeli), vernis avec deux tiroirs et dispositif pour l'unité centrale ;
 - o Longueur 1.3m, largeur 80cm hauteur 70cm.
- 3- Pour les Chaises de bureau (salle de conférence)
 - o Bois massif vernis;
 - o Assise en simili cuir;
 - o Dossier en simili cuir.
- 4- Pour les chaises de bureau
 - o - Simili cuir roulante
- 5- Pour les Chaises visiteurs :

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

CONSULTATION N° _____ /DC/ARSEL/SIGAMP/ CIPM/2024 du
**2024 Pour la fourniture des mobiliers de bureau à l'Agence de Régulation du Secteur
de l'Electricité (ARSEL) au titre de l'exercice 2024**

Date limite de remise des offres

b. – CADRE DU DETAIL ESTIMATIF, DESCRIPTIF ET QUANTITATIF

N°	Désignation	Unité	Qté	Prix Unitaire	Prix Total HTVA
1	Fourniture Tables de conférence (selon Spécifications Techniques de l'offre)	U	01		
2	Fourniture Tables de bureau (selon Spécifications Techniques de l'offre)	U	12		
3	Fourniture chaise de bureau de la salle de conférence (selon Spécifications Techniques de l'offre)	U	40		
4	Fourniture chaises de bureau (selon Spécifications Techniques de l'offre)	U	12		
5	Fourniture chaises de visiteurs (selon Spécifications Techniques de l'offre)	U	12		
Total HTVA					
TVA (19.25%)					
AIR (2,2%) ou (5,5%)					
Total TTC					

Noms du Soumissionnaire

Signature

Date

**d. -LA LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES
MINISTÈRE DES FINANCES**

**LISTE DES BANQUES ET COMPAGNIES D'ASSURANCE AGREES ET HABILETEES
A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS EN 2022**

I. BANQUES	II. COMPAGNIES D'ASSURANCES
1. Afribank First Bank (AFB), B.P. 11 834, Yaoundé;	17. ACTIVA Assurances, B.P. 12 970, Douala;
2. BANGE Bank Cameroun (BANGE C.V.R.), B.P. 34 691, Yaoundé;	18. AREA Assurances, B.P. 15 584, Douala;
3. Banque Atlantique Cameroun (BACM), B.P. 1 933, Douala;	19. ATLANTIQUE Assurances Cameroun (ARDT), B.P. 3 073, Douala;
4. Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME), B.P. 12 062, Yaoundé;	20. CHANAS Assurances, B.P. 104, Douala;
5. EGFI Bank Cameroun (EGFIBANK Cameroun), B.P. 680, Douala;	21. CPAS.A., B.P. 54, Douala;
6. Banque Internationale du Cameroun pour l'Energie et le Crédit (BICEC), B.P. 1 925, Douala;	22. NSIA Assurances, B.P. 2 719, Douala;
7. Citibank Cameroun (Citibank Cameroun), B.P. 4 571, Douala;	23. PRO ASSUR, B.P. 3 963, Douala;
8. Commercial Bank-Cameroun (CBC), B.P. 4 404, Douala;	24. Prudential Benefit General Insurance, B.P. 1 338, Douala;
9. Crédit Commercialisé d'Afrique-Bank (CCA-Bank), B.P. 6 578, Yaoundé;	25. ROYAL ONYX Insurance Cie, B.P. 12 330, Douala;
10. Ecobank Cameroun (ECOBANK), B.P. 512, Douala;	26. SAAR, B.P. 1 011, Douala;
11. National Financial Credit Bank (NFC-Bank), B.P. 6 578, Yaoundé;	27. SANLAM Assurances Cameroun, B.P. 12 125, Douala;
12. Société Commerciale de Banque-Cameroun (SCB-Cameroun), B.P. 310, Douala;	28. ZENTHE Insurance, B.P. 1 541, Douala;
13. Société Générale Cameroun (SGC), B.P. 404, Douala;	
14. Standard Chartered Bank Cameroun (SCBC), B.P. 1 714, Douala;	
15. Union Bank of Cameroun (UBC), B.P. 15 569, Douala;	
16. United Bank for Africa (UBA), B.P. 2014, Douala;	

Le Ministre des Finances
Louis Paul MOTAZÉ

LETTRE-COMMANDE N° _____ /LC/ARSEL/SIGAMP/CIPM/2024
Passé après Demande de Cotation N° _____ /DC/ARSEL/SIGAMP/CIPM/24 du _____ 2024
Pour la fourniture des mobiliers de bureau à l'Agence de Régulation du Secteur de
l'Électricité (ARSEL) au titre de l'exercice 2024

TITULAIRE DE LA LETTRE COMMANDE : [Indiquer le titulaire et son adresse complète]

B.P. : _____ à _____, Tél _____ Fax :

RC : _____ N° Contr : _____ Compte bancaire :

OBJET: la fourniture des mobiliers de bureau à l'Agence de Régulation du Secteur de
l'Électricité (ARSEL)

LIEU DE LIVRAISON : Siège de l'Agence de Régulation du Secteur de l'Électricité, Yaoundé

MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE EN FCFA :

Montant HTVA	
TVA (19,25%)	
AIR (2,2%)	
Montant TTC	
Net à mandater	

DELAI DE LIVRAISON : _____

FINANCEMENT : Budget de l'ARSEL

EXERCICE : 2024

IMPUTATION : _____

Souscrit le _____

Signé le _____

Notifié le _____

Enregistré le _____

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE I	<i>GENERALITES</i>
Article 1	Objet de la Lettre-Commande
Article 2	Procédure de passation de la Lettre-Commande
Article 3	Pièces constitutives de la Lettre-Commande
Article 4	Textes généraux applicables
Article 5	Attributions du Chef de Service et de l'Ingénieur
Article 6	Délai et lieu de livraison
Article 7	Domicile du fournisseur
CHAPITRE III	<i>EXECUTION DE LA LETTRE COMMANDE</i>
Article 8	Rôles et responsabilités du fournisseur
Article 9	Consistance des prestations
Article 10	Description des fournitures
Article 11	Informations et documents à fournir
Article 12	Réception des fournitures
Article 13	Garantie
Article 14	Assurances et Transport
Article 15	Services connexes
CHAPITRE III	<i>DISPOSITIONS FINANCIERES</i>
Article 16	Généralités - prix
Article 17	Montant de la Lettre - Commande
Article 18	Modalités de paiement
Article 19	Domiciliation bancaire
Article 20	Pénalités de retard
Article 21	Nantissement
Article 22	Régime fiscal
Article 23	Timbre et enregistrement
CHAPITRE IV	<i>DISPOSITIONS DIVERSES</i>
Article 24	Edition et diffusion de la Lettre-Commande
Article 25	Litiges
Article 26	Résiliation de la Lettre-Commande
Article 27	Validité de la Lettre-Commande

16. Les normes techniques en vigueur au Cameroun.

Article 5 : Attributions du Chef de Service et de l'Ingénieur

Pour l'application des dispositions de la présente Lettre-Commande, il est précisé que :

- Les attributions du Maître d'Ouvrage sont dévolues au **Directeur Général de l'Agence de Régulation du Secteur de l'Électricité (ARSEL)** ;
- Les attributions de Chef de Service sont dévolues au Directeur des Affaires Administratives, Financières et des Ressources Humaines de l'ARSEL ;
- Les attributions d'Ingénieur sont dévolues au Chef Service des Affaires Générales et des Marchés.

ARTICLE 6 - Délai Et Lieu d'exécution

Le délai de livraison des fournitures est fixé à trente (30) jours à compter de la date de notification de la présente Lettre - Commande. Les soumissionnaires ont la latitude de proposer un délai inférieur au maximum susmentionné.

ARTICLE 7 - Domicile du fournisseur

Le fournisseur fait élection de domicile

à.....

BP :

TEL. :

FAX :

Toutes les notifications lui seront valablement faites à cette adresse.

CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE-COMMANDE

Article 8- Rôle et responsabilité du fournisseur

Le fournisseur a pour mission d'assurer la fourniture du mobilier de bureau, tel que décrite dans l'article 10 sous le contrôle de l'Ingénieur du marché et ce conformément aux règles et normes en vigueur au Cameroun et aux spécifications de la présente Lettre - commande.

ARTICLE 9 - CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Les prestations du fournisseur comprennent :

- Fourniture de 01 table de Conférence ;
- Fourniture de 12 tables de bureaux ;
- Fourniture de 40 chaises de bureau ;
- Fourniture de 12 chaises de bureau ;
- Fourniture de 12 chaises visiteurs.

ARTICLE 10 - DESCRIPTION DES FOURNITURES

Les prestations comprennent la fourniture des articles ci-après:

1- Pour la table de conférence

- Vingt (20) places en bois massif vernis (Sapeli);
- Table rectangulaire : longueur 7m, largeur 2m, hauteur 70 à 80cm.

Les garanties commerciales habituelles visées aux clauses générales et résultantes d'une défectuosité ou d'une altération précoce du matériel sont à la charge du fournisseur.

ARTICLE 14 - ASSURANCE ET TRANSPORT

Les risques de toute nature pendant l'exécution jusqu'à la réception des prestations sont à la charge du cocontractant.

ARTICLE 15 : SERVICES CONNEXES

D'une manière générale, les fournitures seront constatées à l'immeuble siège de l'ARSEL. Cette opération sera entièrement à la charge et sous l'entièvre responsabilité du fournisseur.

CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES

ARTICLE 16 - GENERALITES - PRIX

Le fournisseur est réputé avoir une parfaite connaissance de toutes les suggestions imposées pour l'exécution des prestations et de toutes les conditions locales susceptibles d'influer sur cette exécution.

Les prix de la présente Lettre -commande sont fermes et non révisables. Ils tiennent compte obligatoirement de tous les travaux, frais, faux-frais et aléas, et sont entendus Toutes Taxes Comprises.

ARTICLE 17 - MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE

Le montant total de la présente Lettre-commande, conformément au détail estimatif joint en annexe s'élève à la somme de :

..... (Montant en chiffre).....FCFA TTC (Montant en lettres)
..... Francs CFA TOUTES TAXES COMPRISE

DEVIS ESTIMATIF, DESCRIPTIF ET QUANTITATIF

N°	Désignation	Unité	Qté	Prix Unitaire	Prix Total HTVA
1	Fourniture Tables de conférence (selon Spécifications Techniques de l'offre)	U	01		
2	Fourniture Tables de bureau (selon Spécifications Techniques de l'offre)	U	12		
3	Fourniture chaise de bureau de la salle de conférence (selon Spécifications Techniques de l'offre)	U	40		
4	Fourniture chaises de bureau (selon Spécifications Techniques de l'offre)	U	12		
5	Fourniture chaises de visiteurs (selon Spécifications Techniques de l'offre)	U	12		
Total HTVA					
TVA (19.25%)					
AIR (2,2%)					

La présente Lettre - Commande est soumise à tous les droits et taxes en vigueur dans la République du Cameroun.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) est à la charge du cocontractant de l'administration.

ARTICLE 23- TIMBRE ET ENREGISTREMENT

Sept (07) exemplaires originaux de la présente Lettre-Commande sont à timbrer et à enregistrer par les soins du Cocontractant de l'Administration et à ses frais, conformément à la réglementation en vigueur.

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 24- EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE-COMMANDE

Sept (07) exemplaires de la présente Lettre-Commande sont édités et diffusés à la charge du cocontractant de l'administration.

ARTICLE 25 - LITIGES

Tout litige survenant entre les parties contractantes fera l'objet d'une tentative de conciliation par entente directe.

A défaut de règlement à l'amiable, tout différend découlant de la présente lettre commande sera définitivement tranché par la juridiction camerounaise compétente.

ARTICLE 26 - RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente Lettre-Commande peut être résiliée dans les conditions et formes prévues par la réglementation en vigueur.

Le Maître d'Ouvrage peut résilier le contrat aux torts du prestataire, après une mise en demeure restée infructueuse, ou lorsque celui-ci ne respecte pas ses obligations contractuelles, notamment :

- Lorsqu'il ne respecte pas les caractéristiques techniques des prestations
- Lorsqu'il ne respecte pas ses obligations contractuelles de quelque nature que ce soit,
- Qu'il se livre à des actes frauduleux.
-

La mise en demeure sera notifiée par écrit ; le soumissionnaire disposera d'un délai de quinze (15) jours calendaires à compter de la date de notification pour satisfaire aux obligations de celle-ci ou pour présenter ses observations.

Dans ce cas, les sommes dues au prestataire au titre des commandes en cours lui sont payées dans les conditions générales prévues au présent contrat.

La résiliation de la lettre commande ne fait pas obstacle à l'exercice d'actions civiles ou pénales à l'encontre du prestataire si celui -ci se livre à des actes frauduleux.

Dans ce cas les sommes dues au prestataire font l'objet d'un différé de paiement par mesure conservatoire dans l'attente de la décision des autorités judiciaires compétents

ARTICLE 27 - VALIDITE DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente Lettre-Commande ne sera valide qu'après sa signature par le Maître d'Ouvrage. Elle entrera en vigueur dès sa notification à l'Entrepreneur.

**PIECE N° 6 :
LES SPECIFICATIONS TECHNIQUES**